



14 juin 2023 – Réunion publique



# RÉUNION PUBLIQUE

Rue Maréchal Foch et Place du Général de Gaulle

14/06/2023



# ORDRE DU JOUR

- 1 PRÉSENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT
- 2 CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX
- 3 ORGANISATION DU CHANTIER
- 4 S'INFORMER SUR LES TRAVAUX

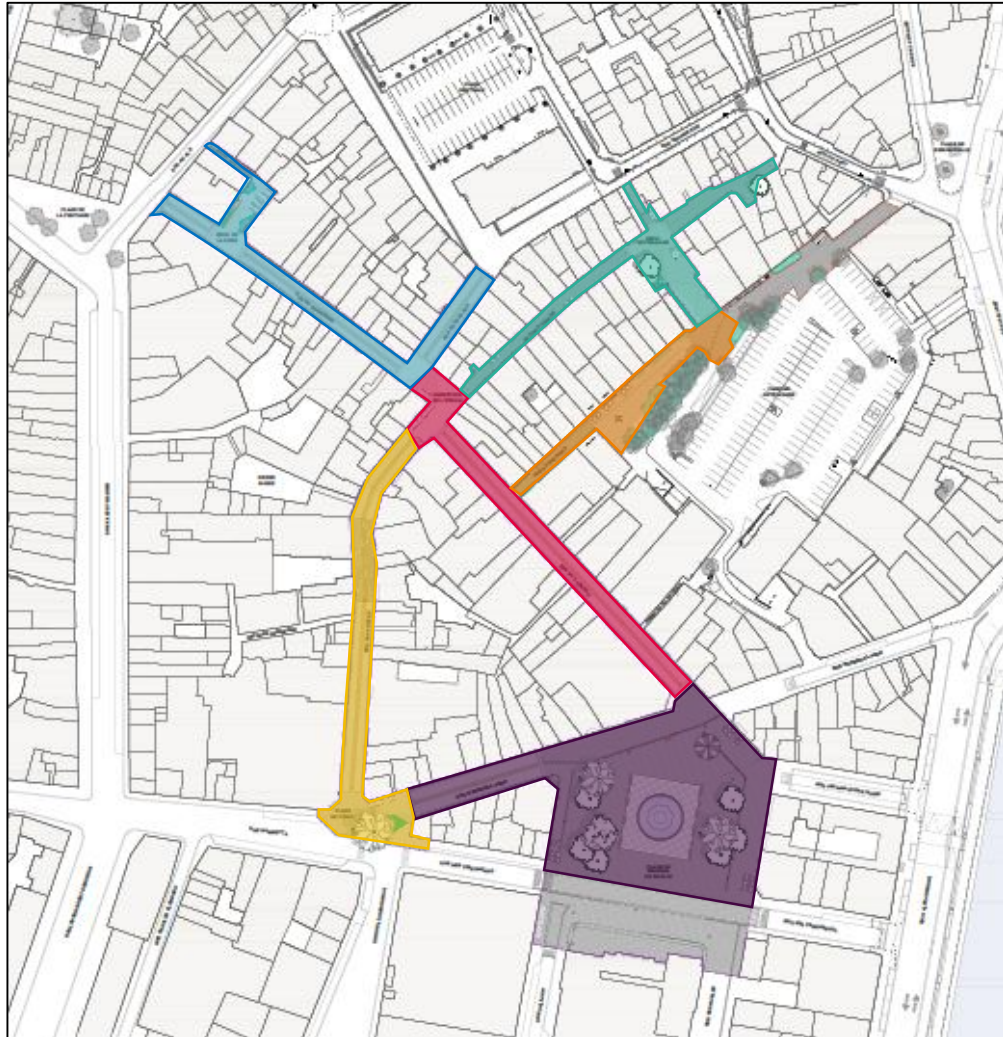
# INTRODUCTION

Benoît Arrivé, Sébastien Fagnen, Patrice Martin

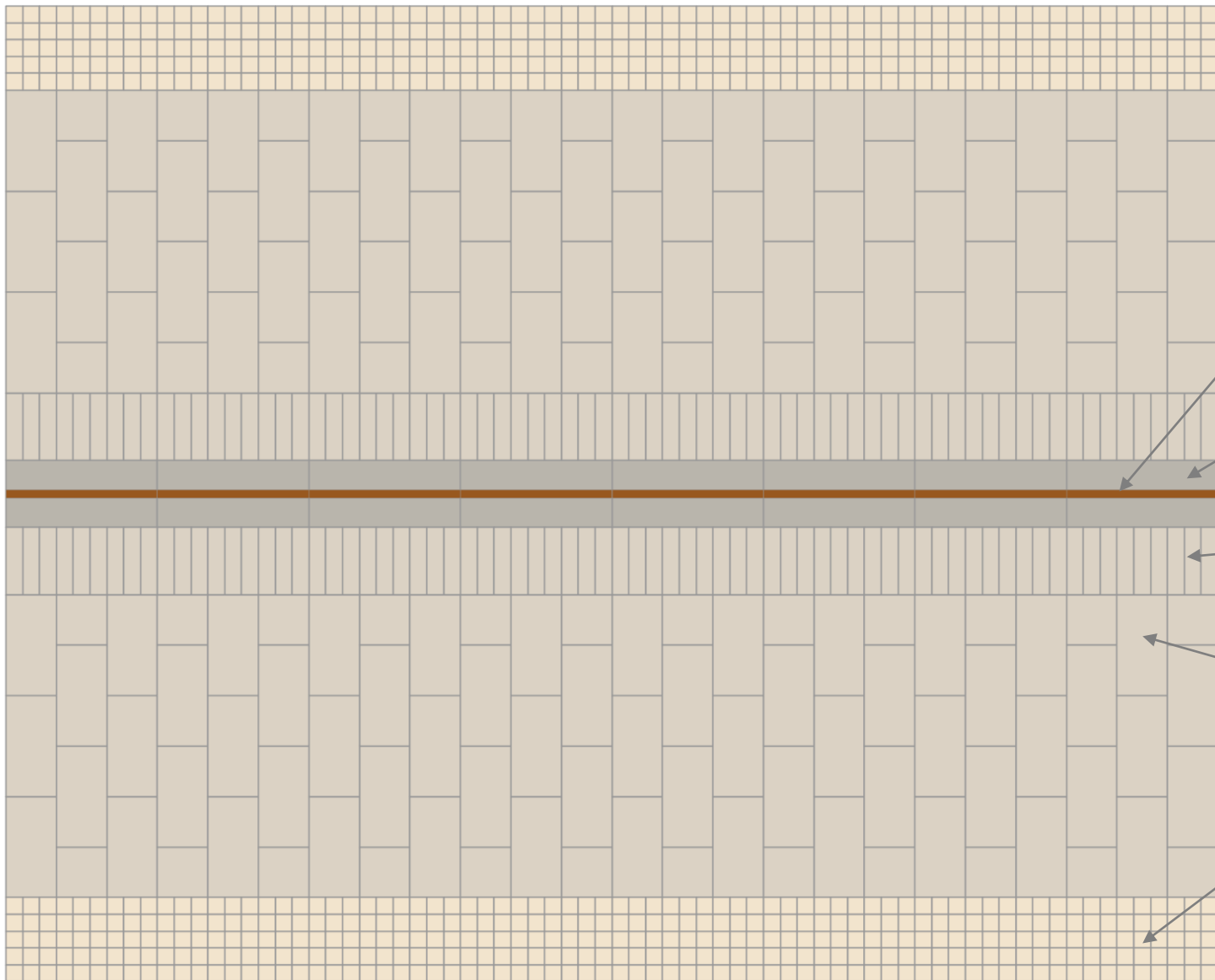
1

# PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT

- Périmètres
- Principes de dallage et matériaux



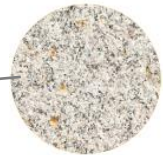
- Rue du Château et Place de l'Etoile
- Rue Notre-Dame
- Place du Général de Gaulle et Rue Maréchal Foch
- Rue du Commerce, Passage de la Rose et Rue Grande Rue
- Rue des Portes et Place de Verdun
- Rue des Fossés



LAME ACIER CORTEN  
1 X 5 X 9 CM



GRANIT GRIS SOMBRE  
SABLÉE/FLAMMÉE/BOUCHARDÉE  
40 X 90 CM



GRANIT GRIS CLAIR  
SABLÉE/FLAMMÉE/BOUCHARDÉE  
40 X 10 CM



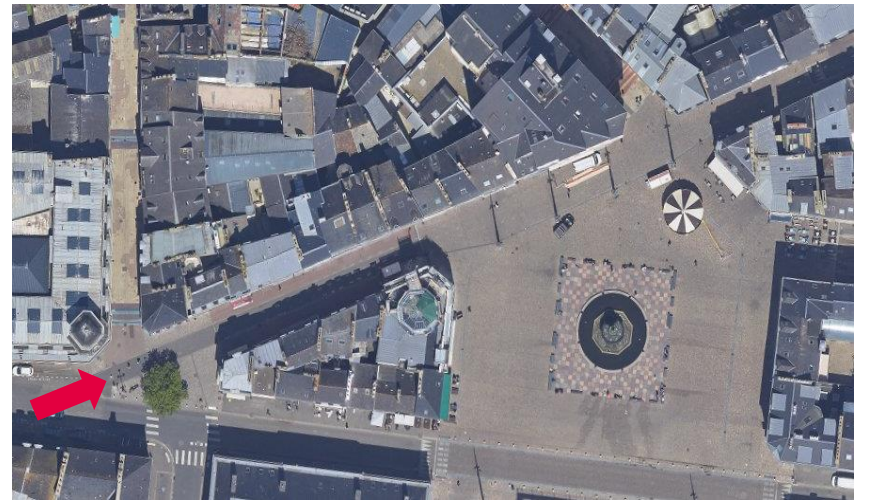
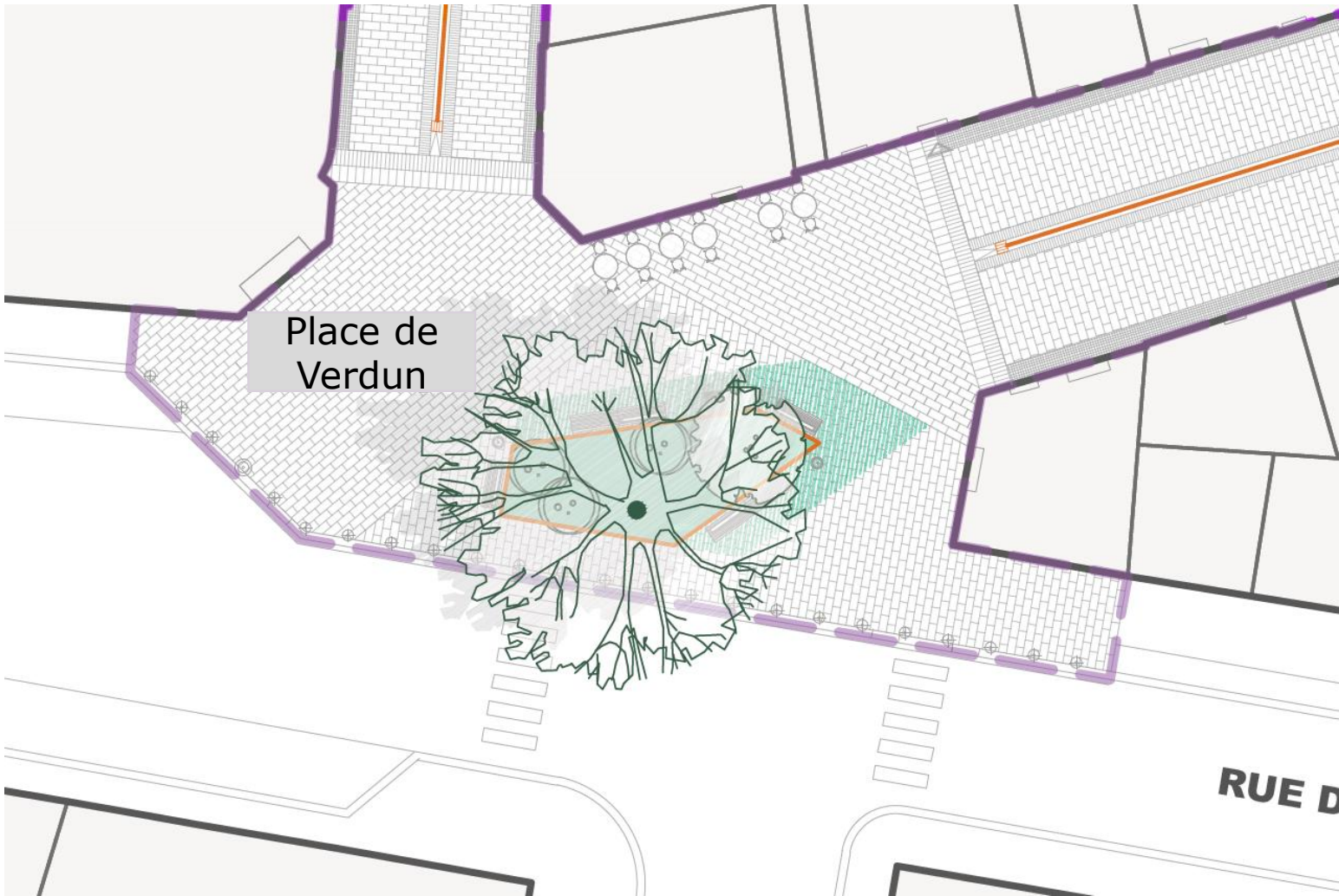
GRANIT GRIS CLAIR  
SABLÉE/FLAMMÉE/BOUCHARDÉE  
30 X 60 CM



GRANIT GRIS CLAIR  
BOUCHARDÉE/CLIVÉE  
10 X 10 CM



*Perspective de la rue du Château*






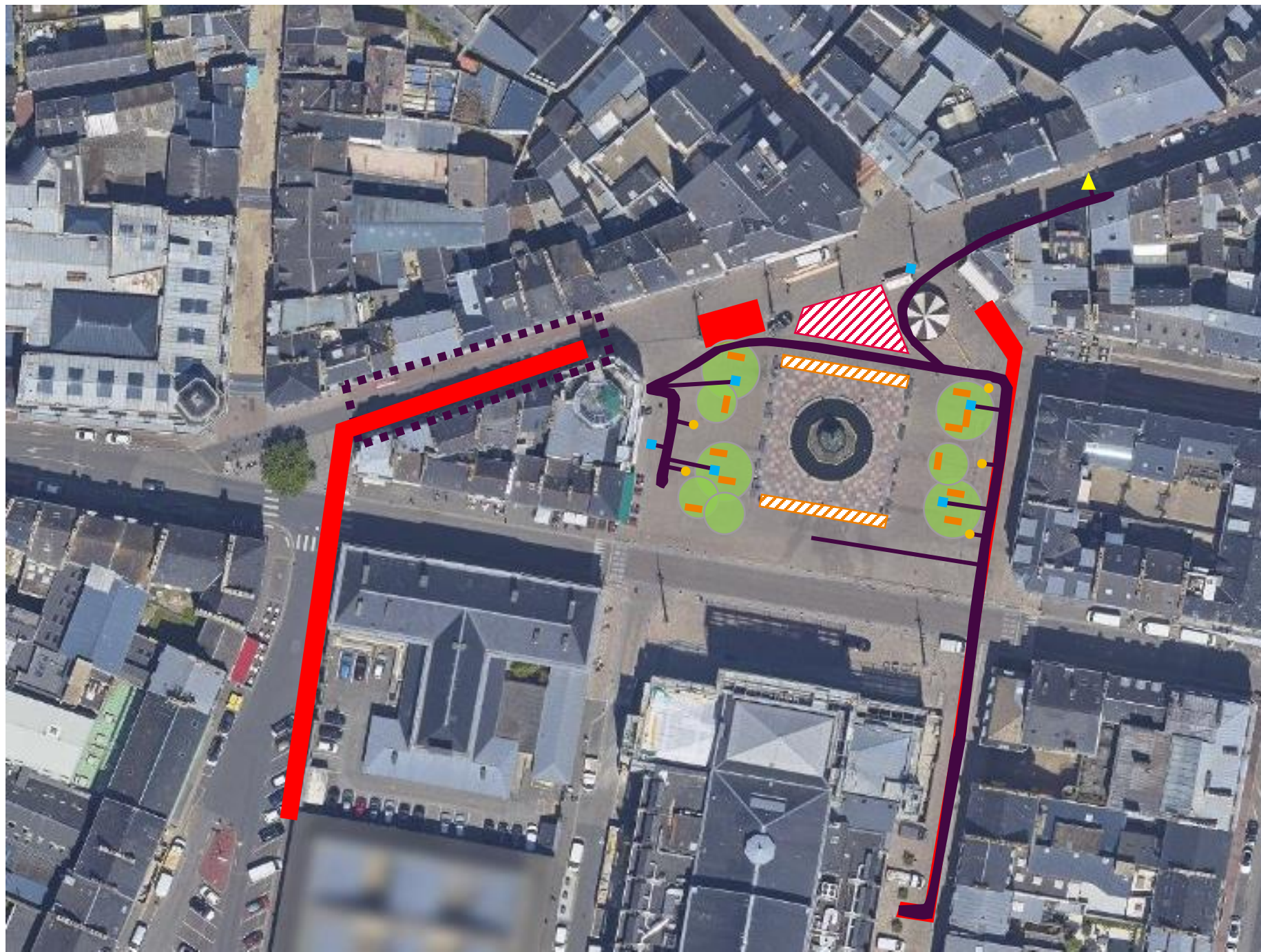


- Plantations
- Déplacement des bancs existants au nord et au sud de la fontaine sous les arbres
- Remplacement des armoires électriques défectueuses
- Remplacement d'un réseau électrique à l'Est de la Place
- Mise en place d'un éclairage public supplémentaire



 Zones de sondages archéologiques rebouchées en enrobé provisoire

 Zone de sondages archéologiques repavée



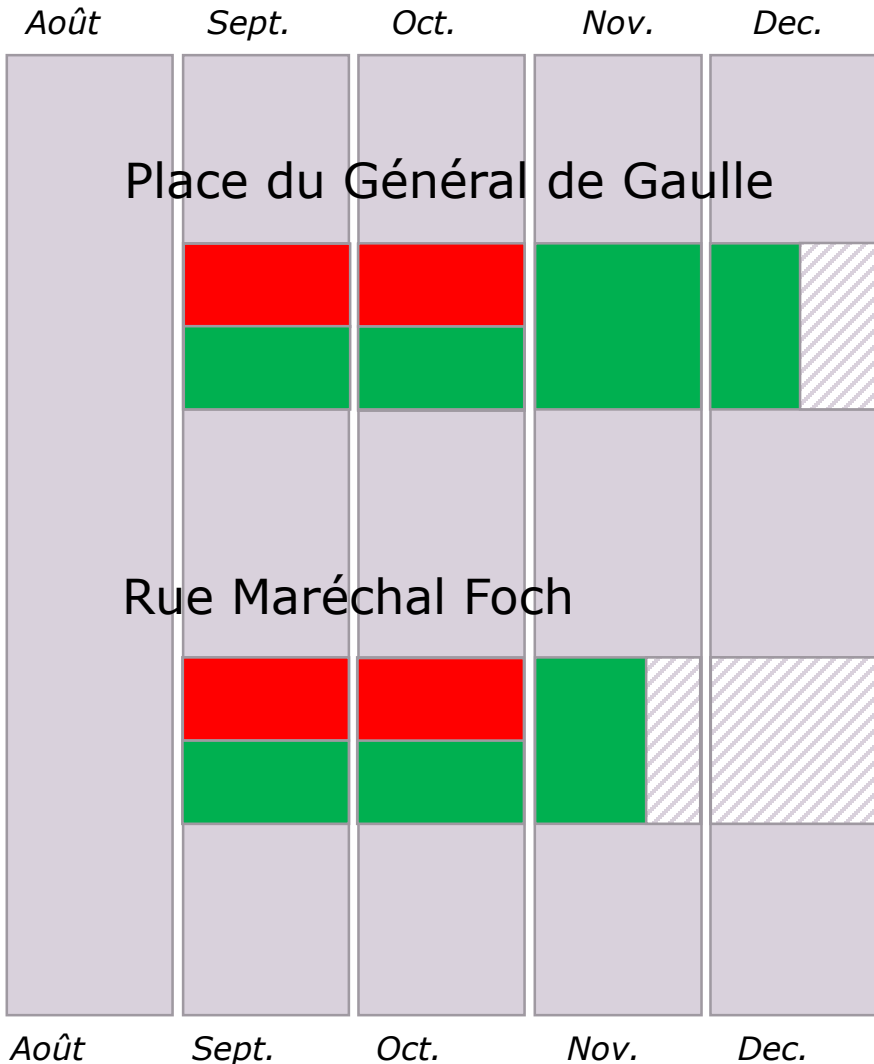
-  Tranchées ENEDIS : réseaux électriques
-  Tranchées Ville : réseaux d'éclairage public et de coffrets électriques
-  Nouveau revêtement
-  Emplacement plantations
  -  Emplacement nouvel éclairage public
-  Bancs déplacés
-  Bancs
-  Emplacement nouveaux coffrets électriques
-  Remplacement des bornes d'accès
-  Zone de stockage chantier rue du Château

**2**

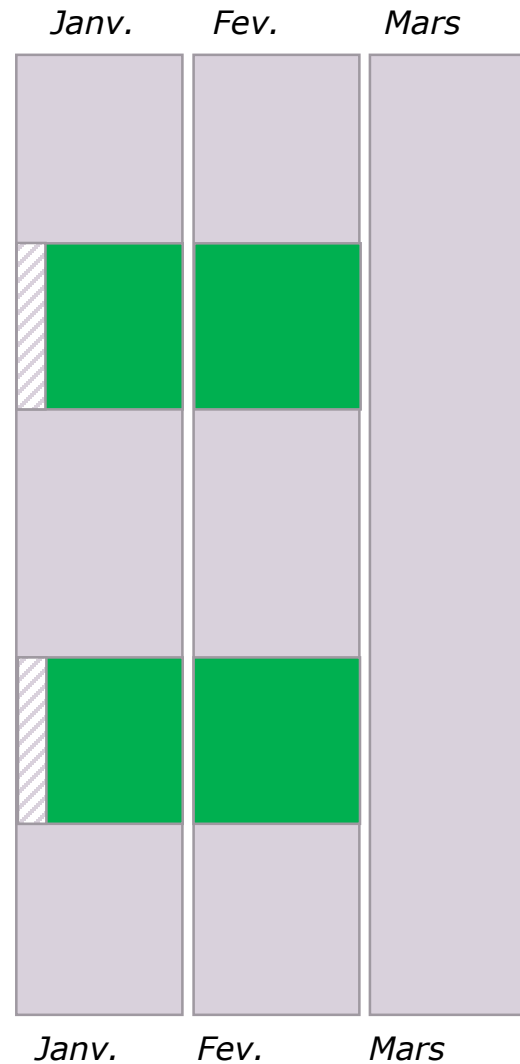
# CALENDRIER


## Calendrier prévisionnel


### 2023




### 2024



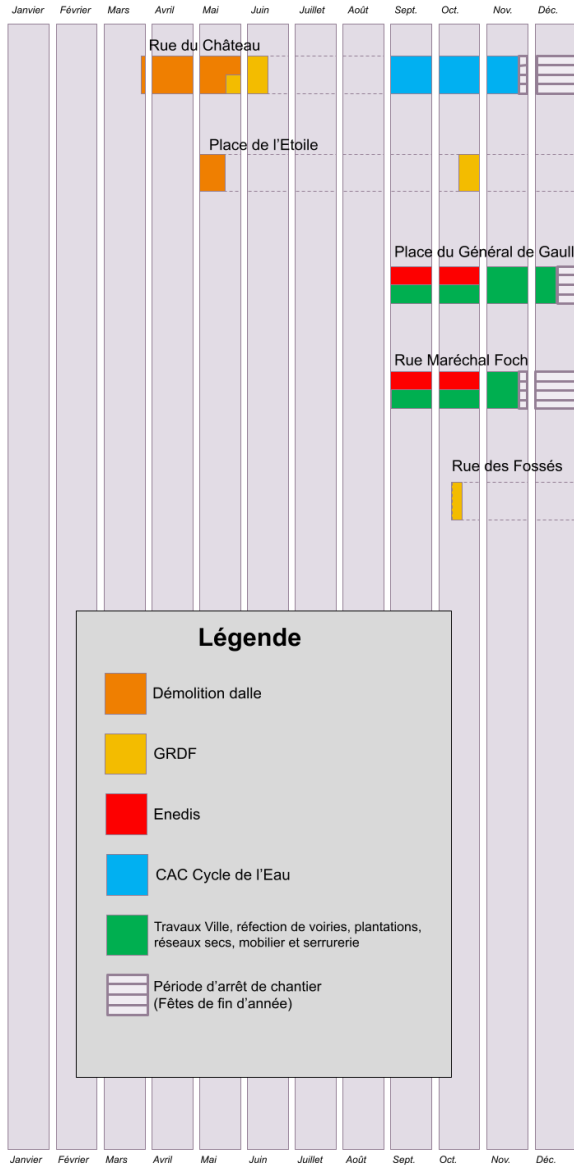
 Travaux ENEDIS, réseaux d'électricité

 Travaux Ville:  
 -Réseaux d'éclairage public  
 -Armoires foraines (*Place de Gaulle*)  
 -Bornes d'accès  
 -Mobilier urbain (*Place de Gaulle*)  
 -Plantations (*Place de Gaulle*)  
 -Démolition et pose du nouveau revêtement (*Rue Maréchal Foch*)

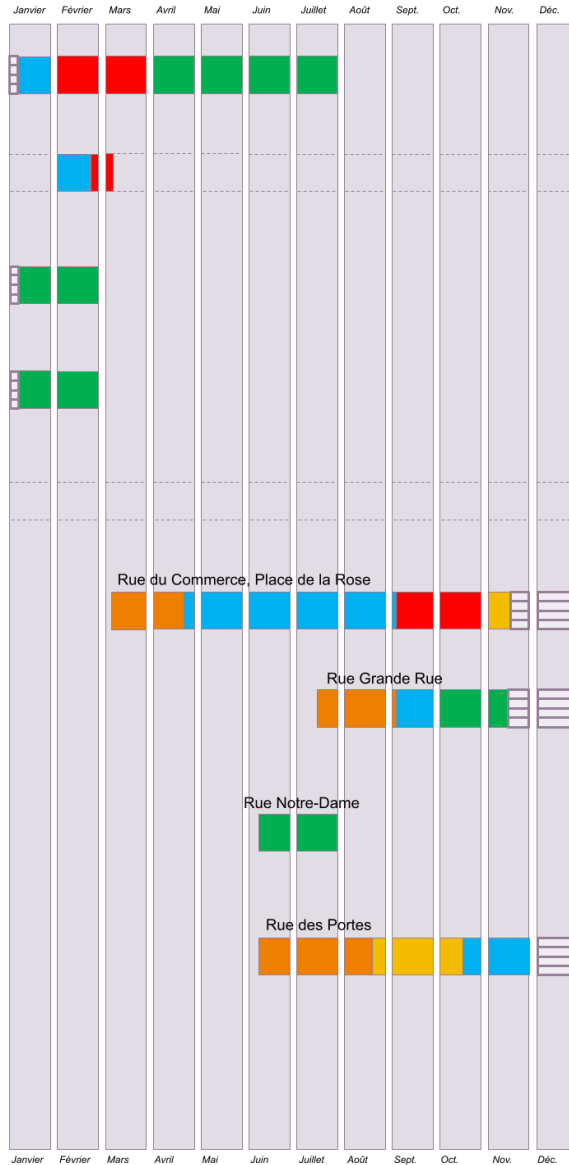
 Trêve hivernale

CALENDRIER PRÉVISIONNEL ACTUALISÉ - 7 Juin 2023

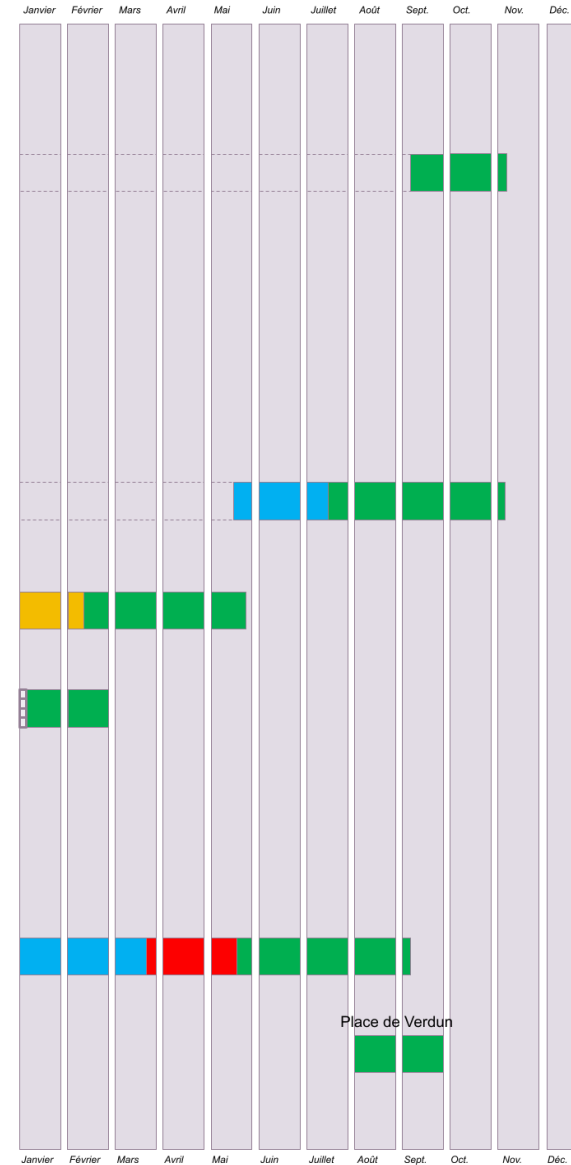
2023



2024



2025



3

# ORGANISATION EN PERIODE DE TRAVAUX



Remplacement des candélabres  
et renouvellement du réseau d'éclairage public

Création d'un caniveau central  
Et raccordement au réseau d'eaux  
pluviales

Réseau renouvelé

### Légende

- Eau potable
- Eau pluviale
- Eaux usées
- Electricité Basse tension
- Electricité Haute tension
- Gaz
- Télécommunication

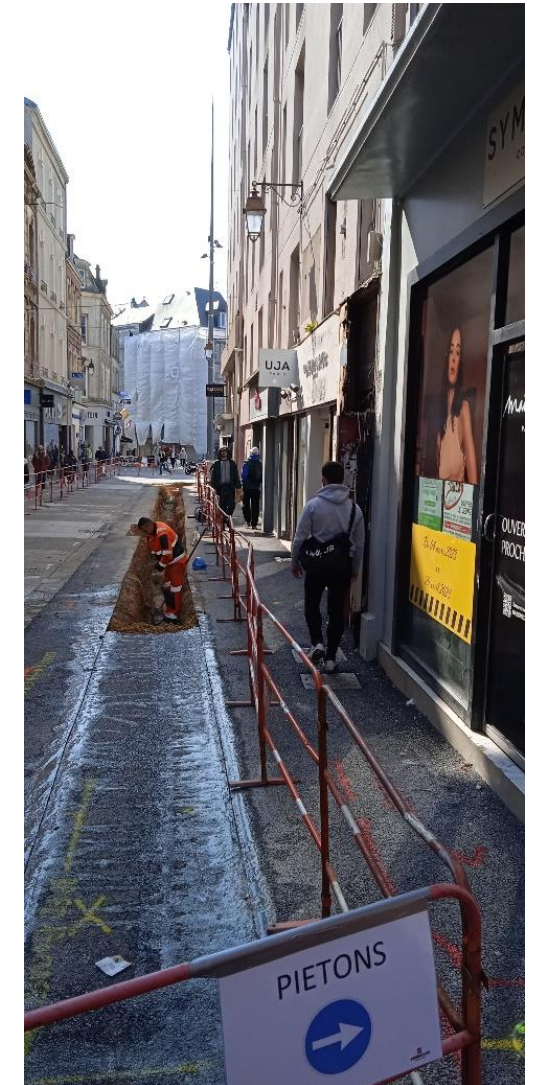
Existant

*Illustration de principe*



### 3 | ACCES AUX COMMERCES ET BARRIERAGE

- Livraisons par transpalette ou depuis les extrémités du chantier
- Accessibilité riverains et commerces
- Circulation piétonne maintenue à minima le long d'une façade, avec traversées aménagées et sécurisées pour franchissement du chantier
- Maintien d'une circulation pour les secours pendant toute la durée du chantier sur toutes les emprises
- Stockage limité dans les emprises chantier et amenée des matériaux au quotidien



Prise en compte des risques liés au chantier et protection contre les possibles dégradations (vitrines, façades)

Mise en place d'une procédure de référé préventif : état des lieux des immeubles en extérieur et intérieur, avant travaux et après travaux

Apport des déchets dans des points de collecte prévus à cet effet lorsque les camions de collecte ne peuvent pas circuler dans la rue

Nettoyage des vitrines impactées par le chantier de la semaine

## Un processus d'indemnisation pour les commerçants

Dans le cadre des travaux de rénovation des rues piétonnes, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin met en place un dispositif d'indemnisation afin d'accompagner les commerçants directement impactés par les travaux.

Ce dispositif repose sur une commission d'indemnisation règlementée qui sera chargée d'évaluer le préjudice subi par les commerçants.

### À QUI S'ADRESSE CE DISPOSITIF ?

Le dispositif d'indemnisation est destiné aux commerçants et artisans recevant du public situés dans le périmètre des travaux de rénovation des rues piétonnes.

Un commerçant ne pourra prétendre à l'indemnisation uniquement lorsque les travaux auront lieu dans la rue dans laquelle est situé son commerce.

Pour être éligible, le demandeur devra présenter un dossier de demande dûment renseigné, apportant la preuve que son établissement a subi un préjudice économique directement lié aux travaux réalisés dans sa rue, caractérisé par une perte de chiffre d'affaires d'au moins 20% sur une période d'au moins deux mois consécutifs.



### QU'EST-CE QU'UN PRÉJUDICE ÉCONOMIQUE ?

Pour prétendre à une indemnisation, le demandeur aura dû être impacté par un dommage :

- actuel et certain, ne relevant pas d'une éventualité
- directement lié aux travaux de rénovation des rues piétonnes
- spécial, ne concernant qu'un nombre limité de personnes placées dans une situation particulière
- anormal, excédant le niveau de gêne qu'un riverain est tenu de supporter dans le cadre de travaux sur la voie publique.



### LA COMMISSION D'INDEMNISATION

Le dispositif d'indemnisation repose sur une commission présidée par le Tribunal Administratif de Caen. La Commission est également composée d'élus de la ville, des présidents des Chambres consulaires, et à titre consultatif, d'un expert-comptable et de la présidente de l'Union Cherbourg Commerces.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Le dossier de demande peut être retiré à l'accueil de l'Hôtel de Ville de Cherbourg-en-Cotentin, au Point Info situé au 28 rue Grande rue, ou en téléchargement sur le site de la Ville.

Il doit être dûment renseigné et complété des pièces justificatives demandées.

Le dossier peut être retourné à l'accueil de l'Hôtel de Ville (un récépissé sera remis) ou être envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception :

Président de la Commission d'indemnisation  
 Direction des Projets Transversaux  
 10 Place Napoléon BP 808  
 50108 Cherbourg-en-Cotentin, Cedex



La Commission examine l'éligibilité du dossier, si le dossier est éligible, le demandeur le présente devant la Commission d'indemnisation.

Si le dossier est validé par la commission, il passe en Conseil Municipal

Le montant maximum de l'indemnisation est de 20 000 € par dossier. Un même demandeur peut déposer jusqu'à trois dossiers. Un délai de 2 mois doit être respecté entre deux dépôts de dossier.

- Première commission prévue début septembre

4

## S'INFORMER SUR LES TRAVAUX

- Une boucle d'information via Whatsapp
  - Comment s'inscrire :
    - Envoyer « Je souhaite être inscrit à la boucle Whatsapp » au 06 80 53 54 25
    - Vous recevrez un message confirmant votre inscription
- Point info situé 28 rue Grande rue, ouverture 15h/semaine
  - Mardi: 9h-13h
  - Mercredi: 17h-19h30
  - Jeudi: 10h-16h
  - 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedis du mois: 10h-12h30
- Une adresse mail dédiée: [cvosruespietonne@cherbourg.fr](mailto:cvosruespietonne@cherbourg.fr)
- Mise en place d'une signalétique et d'une communication sur le chantier





